

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE QUEMPEL-GUEZENEC EN DATE DU 22 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux mars, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

**Date de convocation :** 15 mars 2018

**Membres en exercice :** 15

**Présents :** Gilbert LE VAILLANT, Serge LE GOFF, Philippe MOULINET, Annie LE GOFF, Jean-Paul LE CALVEZ, Aurélie LE GONIDEC, Thierry ROGER, Joël BREXEL, Jean-Marc LE SAINT, Patricial LETEXIER, Joële GERVAISE, Loïc LE MARECHAL, Patricia GUYOMARD,

**Absents excusés :** Claire MARTINEAU et Pauline TROADEC

**Votants :** 12

**Secrétaire de séance :** Joële GERVAISE

**1 – Approbation du PV du 28 décembre 2017**

**2 – Vote des comptes de gestion**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Les comptes de gestion des différents budgets ont été approuvés à l'unanimité.

**3 – Modifications du budget primitif et de l'affectation du résultat**

Monsieur le Maire énumère les différentes modifications apportées au budget et explique la nouvelle affectation du résultat.

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité.

**4 – Aménagement du centre-bourg**

A l'aide du vidéoprojecteur, Monsieur le Maire détaille le plan définitif de l'aménagement du bourg.

**5 – Mise en place d'une procédure de péril imminent**

Monsieur le Maire explique qu'il a fait une requête auprès du Tribunal Administratif de Rennes pour la désignation d'un expert dans le cadre de la procédure de péril imminent.

**6 – Subventions 2018**

A été décidé le versement d'une subvention aux associations communales suivantes :

- Club des 2 rivières : 1 200 €

- Anciens combattants : 250 €
- Médailleurs militaires : 30 €
- Racines et Patrimoine : 460 €
- Trail de Saint-Maudez : 600 €
- Raid des 2 rivières : 500 €

## **7 – Questions diverses**

- Inauguration des rues de l'église et du stade le vendredi 18 mai à 17h30 en présence de Monsieur le Sous-Préfet.
- Joële GERVAISE annonce qu'un concert de harpe et chant celtique aura lieu le dimanche 22 avril 2018.